

Engagement partagé dispositif « Le joker »

Sur le territoire de la ville de Poitiers, des acteurs culturels, socio-culturels, sociaux, médico-sociaux, sportifs attribuent à l'art, à la culture et au sport, un rôle essentiel dans l'émancipation et l'épanouissement individuel et collectif des citoyens.

Par cet engagement, ils décident de porter une attention particulière aux personnes qui en sont le plus éloignées.

Ils affirment ainsi leur volonté de participer à un dispositif solidaire et unique en direction des habitants de Poitiers ayant de petits revenus, intitulé « **Le joker** ».

Pour cela, les acteurs signataires déclarent :

- **Confirmer la nécessité absolue d'une politique tarifaire solidaire adaptée** aux publics qui rencontrent des difficultés économiques sur le territoire de Poitiers, et en ce sens, s'engager à proposer la tarification commune et solidaire «**Le joker**». Celle-ci est définie et révisée par l'ensemble des partenaires du dispositif ;
- **S'entendre** sur la nécessité d'**engager des processus de médiation** auprès des habitants les plus éloignés de l'art, de la culture et du sport. Cette médiation peut se faire soit directement auprès des publics visés, soit par l'intermédiaire de relais disposant de professionnels de la médiation ;
- Adhérer au principe de **solidarité financière** sans contrepartie et valoriser la participation financière ainsi que les fréquentations des publics concernés (partenaires ayant une programmation) dans le bilan annuel élaboré collectivement ;
- **S'engager à communiquer pour tous et à informer régulièrement** de :
 - l'existence du dispositif,
 - ses modalités d'accès,
 - l'application de la tarification «**Le joker**» sur les événements organisés par les partenaires ;
- **Participer** de manière **collective à des temps de réflexion, de bilan, de partage d'expériences** à partir des objectifs du dispositif ;
- **Être acteur du réseau de partenaires «Le joker»** en liaison avec la personne chargée de la coordination, pour lui permettre d'assurer pleinement le rôle de **personne ressource** auprès des publics concernés et des professionnels du champ social :
 - en échangeant régulièrement avec elle sur les inscriptions, les problèmes rencontrés, les retours divers du public et des professionnels...
 - en l'invitant régulièrement aux diverses rencontres et réunions en amont des programmations (présentations de saisons, de programmes, de festivals, de projets de médiation et de territoire...), ainsi qu'aux événements et programmations des partenaires culturels et socioculturels tout au long de la saison.
 - en l'informant en amont des spécificités mises en œuvre pour certains événements.

Le
joker